

Dolmayrac

AVRIL 2021

Journal d'information de la commune de Dolmayrac

Bulletin Municipal N° 26



- Le compte administratif est composé de deux sections, **la section de fonctionnement** qui comprend toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette...), et **la section d'investissement** qui comprend les recettes et dépenses concernant les projets d'équipement ou travaux de la commune.

La section de fonctionnement présente sur l'année 2020 un excédent de 55 456,12 €, pour 318 169,82 € de recettes et 262 713,70 € de dépenses.

En y ajoutant l'excédent cumulé de l'année antérieure de **131 018,02 €** et l'excédent du CCAS d'un montant de **2 976,48 €**, qui a été intégré au budget principal à compter de 2020, **l'excédent global de fonctionnement à fin 2020 est de 189 450,62 €.**

La capacité d'autofinancement (CAF) annuelle est de **55 456,12 €** (excédent fonctionnement de 189 450,62 € – report à nouveau de 133 994,50 €)

La section d'investissement présente sur l'année 2020 un excédent de 20 324,92 €, pour 48 707,04 € de recettes et 28 382,12 € de dépenses.

En y ajoutant l'excédent cumulé de l'année antérieure de **64 986,36 €**, **l'excédent global d'investissement à fin 2020 est de 85 311,28 €.**

Les investissements ont été réduits au strict minimum, en raison des élections tardives du conseil municipal et de la crise sanitaire.

L'excédent global à fin 2020 d'un montant de **274 761,90 €** qui comprend l'excédent de fonctionnement pour **189 450,62 €** et l'excédent d'investissement d'un montant de **85 311,28 €**, sera affecté au budget 2021.

Le Compte Administratif 2020 a été validé au Conseil municipal du 24 mars 2021, et vous retrouverez la version complète sur le site internet de la commune : www.ville-dolmayrac.fr

► Paniers alimentaires « Jeunes »

En cette période de pandémie, tous les jeunes de Nouvelle Aquitaine peuvent bénéficier d'un panier repas, pour cela il faut :

- Être âgé(e) de 15 à 30 ans.
- Remplir un formulaire en ligne chaque semaine <https://urlz.fr/eYwQ>
- Venir retirer son panier à Villeneuve tous les lundis de 13 h 30 à 17 h, 8 rue de Casse-neuil.
- Venir avec un sac pour récupérer vos produits.

Plus d'information au :

05 53 40 06 02 ou www.mlpv47.org

► Emploi pour les jeunes

Vous avez moins de 25 ans, l'Agglomération du Grand Villenuevois recrute des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence) pour des missions d'ambassadeur de tri sélectif.

Pour plus d'information, contacter la mairie :
Tél. **05 53 01 03 56**

► Voisinage

Le printemps est là et avec lui les problèmes de voisinage sont de retour.

- Les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers, dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité ou à la santé du voisinage, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30**
- **Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h**

- Nous vous rappelons que les brûlages sont interdits depuis le 15 mars. Une dérogation peut être accordée sous certaines conditions. Se renseigner à la Mairie.

- Les habitants du village se plaignent toujours des déjections canines qui jonchent les rues du village.

Merci à tous les propriétaires de chiens d'y prêter attention.

- La mairie n'est pas habilitée à régler toutes les querelles de voisinage. Si cela est nécessaire vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice. Il sera là pour vous aider dans vos démarches.

Conciliateur

Mairie de Ste-Livrade **05 53 49 69 00**

1^{er} mardi de chaque mois de 13 h 30 à 17 h

■ Impôts locaux :

Dans le contexte sanitaire actuel et malgré la crainte de baisse des dotations de l'Etat, la commission des finances réunie le 31/03/2021 a fait le choix à l'unanimité de proposer au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux des taxes communales ainsi que de maintenir l'exonération de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs.

Cette proposition a été validée à l'unanimité du Conseil municipal lors de la séance du 14/04/2021 et les taux communaux 2021 resteront encore une nouvelle fois inchangés.

■ Budget 2021 :

Après une année 2020 plutôt calme au niveau des projets du fait de l'installation de la nouvelle équipe municipale et du contexte sanitaire que nous connaissons tous, l'année 2021 sera marquée par le démarrage de plusieurs projets que nous avons portés lors de la dernière élection.

Le budget global 2021 de notre commune est de 946 500,90€, dont 484 582,62€ pour la section de fonctionnement et 461 918,28€ pour la section d'investissement.

Vue d'ensemble du budget 2021 par grands chapitres :

FONCTIONNEMENT			484 582,62 €			INVESTISSEMENT			461 918,28 €		
↳ Dépenses						↳ Dépenses					
Charges à caractère général	172 725,62 €	35,64%	Remboursement capital des emprunts	15 468,00 €	3,35%						
Charges de personnels & frais assimilés	166 720,00 €	34,40%	Projet « Rénovation foyer rural »	345 000,28 €	74,69%						
Charges de gestion courante	73 821,00 €	15,23%	Projets « Travaux Tour et autres »	65 000,00 €	14,07%						
Charges financières	1 000,00 €	0,21%	Participation prises « Haut débit »	1 500,00 €	0,32%						
Secours & dots	500,00 €	0,10%	Autres investissements & divers	34 950,00 €	7,57%						
Compensation CAGV	18 500,00 €	3,82%									
Virement section d'investissement	51 316,00 €	10,60%									
↳ Recettes						↳ Recettes					
Excédent de fonctionnement reporté	189 450,62 €	39,10%	Excédent d'investissement reporté	85 311,28 €	18,47%						
Impôts & produit des taxes	144 800,00 €	29,88%	Subventions projets Foyer rural et tour	222 491,00 €	48,17%						
Dotations CAGV (FPIC)	12 000,00 €	2,48%	Remboursement FCTVA	2 000,00 €	0,43%						
Dotations & participations	94 779,00 €	19,56%	Taxe d'aménagement	6 000,00 €	1,30%						
Produits des services	17 800,00 €	3,67%	Emprunt projet Foyer rural	90 000,00 €	19,48%						
Autres	25 753,00 €	5,31%	Autres produits divers	4 800,00 €	1,04%						
			Virement de la section de fonctionnement	51 316,00 €	11,11%						

Les principaux investissements 2021 sont :

- Travaux sur la Tour médiévale afin de la rendre accessible au public.
- Rénovation du foyer rural.
- Viabilisation des parcelles du lotissement « Hameau de Bellevue ».
- Achat d'une parcelle au bourg pour la mise en valeur des remparts du chemin de ronde.

Pour information, la sécurisation de l'église St-Cyprien est différée.

Le budget 2021 a été voté à l'unanimité du Conseil municipal le 14 avril 2021 et vous retrouverez la version complète sur le site internet de la commune : www.ville-dolmayrac.fr

Lotissement « Hameau de Bellevue »

Si vous êtes intéressé par l'achat de l'un des quatre lots, prenez contact avec la mairie de Dolmayrac : **05 53 01 03 56**

Infos village

Infos pratiques

Votre mairie vous accueille aux horaires suivants :

- Lundi** 9h - 12h30
- Mardi** 9h - 12h30
- Mercredi** 9h - 12h30
- Jeudi** 9h - 12h30
- Vendredi** 9h - 12h30

Mairie de Dolmayrac - 10, place du Souvenir - 47110 DOLMAYRAC

Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie :

- Par téléphone au **05 53 01 03 56**
- Par e-mail à **contact@ville-dolmayrac.fr**

NUMEROS D'URGENCE

- 15** SAMU URGENCE
- 18** ou **112** Sapeurs Pompiers
- 05 53 49 60 90** Gendarmerie de Sainte-Livrade
- 17** Police secours
- 119** Enfance maltraitée
- 01 40 05 48 48** Centre antipoison
- 3624** SOS Médecin
- 3919** Violences conjugales infos
- 05 53 40 03 62** Maison des Femmes de Villeneuve/Lot
- 05 53 40 02 19** Hébergement d'urgence
- 115** Hébergement nuit et week-end

www.ville-dolmayrac.fr

